

Tarifs énergie

À PARTIR DU 1 FÉVR. 2026

Quelle évolution pour votre facture d'électricité au 1er février ?

Publié le 21 janvier 2026 - Mise à jour le 23 janvier 2026 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le 20 janvier, la Commission de régulation de l'énergie a annoncé ses préconisations concernant les tarifs réglementés de vente de l'électricité. *Service Public* vous en dit plus sur les évolutions à venir s'agissant de votre facture d'électricité.

Ajouter à mon calendrier (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/download-echeance-actu-ics-calendar/A18776>).

Le montant de votre facture d'électricité dépend notamment :

- des coûts d'approvisionnement de l'électricité ;
- du tarif d'acheminement de l'électricité ;
- du niveau de différentes taxes (la TVA, l'accise sur l'électricité et la contribution tarifaire d'acheminement).

Conformément au projet d'arrêté du Gouvernement, le taux de la contribution tarifaire d'acheminement passera de 21,93 % à 15 % le 1^{er} février.

Cela représente une **baisse de l'ordre de 10 € par an sur le prix de l'abonnement d'électricité**, pour un foyer. L'abonnement correspond à une part fixe de la facture d'électricité. Sa diminution s'applique indépendamment de la quantité d'électricité consommée (la baisse de la contribution tarifaire d'acheminement n'a pas de conséquence sur le prix du kilowattheure, autrement dit le prix de l'électricité consommée).

L'évolution du prix de l'abonnement d'électricité concerne tous les types de contrats, qu'ils soient au tarif réglementé ou en offre de marché.

À noter

L'arrêté relatif à la baisse au 1^{er} février du taux de la contribution tarifaire d'acheminement doit être publié prochainement au *Journal officiel*.

Quelle évolution pour les tarifs réglementés de vente de l'électricité ?

La Commission de régulation de l'énergie a pour mission de proposer aux ministères de l'Énergie et de l'Économie les évolutions des tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE), qui correspondent notamment au « tarif bleu » d'EDF. Elle a proposé une baisse moyenne de 0,83 % de ces tarifs au 1^{er} février 2026.

Cette diminution des TRVE doit encore être validée par le Gouvernement pour être appliquée. Elle concerne uniquement les foyers, ainsi que les « petits » professionnels ou assimilés, dont la facture est soumise aux tarifs réglementés de vente de l'électricité (vous pouvez vérifier sur le contrat de votre fournisseur d'énergie si vous dépendez des tarifs réglementés de vente de l'électricité ou d'une offre de marché).

Textes de loi et références

Arrêté du 28 janvier 2026 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité applicables aux consommateurs résidentiels en France métropolitaine continentale (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2026/1/28/ECOR2601638A/jo/texte>).

Voir aussi

Comment choisir un fournisseur d'électricité ou de gaz ou en changer ?
(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F18116>).

Service-Public.fr

Chèque énergie : la plateforme pour réclamer l'aide ferme prochainement
(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18556>)

Service-Public.fr

Changement des heures creuses dès le 1er novembre 2025 (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18476>)

Service-Public.fr

Changement de TVA pour les panneaux photovoltaïques (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18469>)

Service-Public.fr

La CRE propose de maintenir les tarifs réglementés de vente de l'électricité TTC stables en moyenne au 1er février 2026 pour les consommateurs souscrivant une puissance inférieure à 36 kVA

(<https://www.cre.fr/actualites/toute-lactualite/la-cre-propose-de-maintenir-les-tarifs-reglementes-de-vente-de-lelectricite-ttc-stables-en-moyenne-au-1er-fevrier-2026-pour-les-consommateurs-souscrivant-une-puissance-inferieure-a-36-kva.html>)

Commission de régulation de l'énergie

Le prix de l'électricité en dix questions

(<https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/283337-le-prix-de-lelectricite-en-10-questions>)

Vie-publique.fr

Agenda

JUSQU'AU 28 FÉVR. 2026

Prévention

Grippe et Covid-19 : la campagne de vaccination est prolongée

(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A17729>)

Publié le 28 janvier 2026

DU 15 JANV. AU 21 FÉVR. 2026

Démographie

Recensement de la population : quand et où a-t-il lieu en 2026 ?

(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A16298>)

Publié le 04 novembre 2025

Voir toutes les échéances (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/agenda>)